Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260311-2026_016-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

COMMUNE DE MATIGNON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 MARS 2026

DÉLIBÉRATION N°2026-016

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 18

Présents : 14

Pouvoirs : 1

Votants : 15

Date de convocation

26/02/2026

Date d'affichage

26/02/2026

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 4 mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Matignon, dûment convoqué le 26 février 2026 s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-René CARFANTAN, Maire.

Lecture de l'ordre du jour.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Madeleine BESNARD, Hélène BILY-LE GUYADER, monsieur Gilles CARFANTAN, adjoints,
Mesdames Carol BERTHELOT, Cécile FLAGEUL, Josette GOSSELIN, Gaëlle KERLEROUX, Anne-Cécile ONFRAY, Nicole ROUILLAC, messieurs Alain BALAN, Nicolas GROUAZEL, Anthony GUEHENNEUC, Jean-Charles LE BRETON, conseillers.

Étaient représentés : : Emmanuel BARRÉ par Jean-René CARFANTAN

Était absent excusé non représenté : Delphine ROBINAULT.

Étaient absents : Jean-Marie ALLORY, Franck JAOUEN

Détermination du quorum à l'ouverture de la séance.

Présents : 14 Pouvoirs : 1 Absents : 3 Votants : 15

A été nommée secrétaire de séance : Carol BERTHELOT

DÉLIBÉRATION N°2026-016

COMMANDE PUBLIQUE

MARCHE PUBLIC DE SERVICE

PREPARATION ET FOURNITURE DES REPAS AU RESTAURATION SCOLAIRE – VALIDATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Vu le Code de la commande publique,

Monsieur le Maire, explique au conseil municipal que la convention pour la prestation de repas entre la commune de Matignon et le prestataire Convivio va arriver à échéance le 31 août 2026. Il est donc impératif de lancer une consultation dans le cadre du marché public de préparation et fourniture des repas en liaison froide et / ou chaude au restaurant scolaire à compter du 1er septembre 2026. Le marché public sera un accord cadre à bons de commande et il sera d'une durée totale de 3 ans, soit jusqu'au 31 août 2029. Avant la fin de chaque année solaire en cours, la commune émettra un bon de commande pour l'année scolaire suivante.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dossier de consultation des entreprises. Il expose que le règlement de la consultation n'a pas prévu d'allotir le marché de fourniture et de service. Il propose à l'assemblée d'approuver le projet du marché de fourniture et de service, et le dossier de

Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212201438-20260311-2026_016-DE

consultation qui sera adressé aux entreprises dans le cadre de la procédure adaptée par la Code de la commande publique.

Après présentation, monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises établi en vue de passer un marché de fourniture et de service pour la préparation et fourniture des repas en liaison froide et / ou chaude au restaurant scolaire de la commune de Matignon,

DECIDE que le marché de travaux ne sera pas alloti,

APPROUVE le mode de dévolution retenu pour le marché de fourniture et de service, à savoir la procédure adaptée définie au code de la commande publique pour ce projet, et ses modalités pratiques, notamment les critères de jugement définis dans le règlement de consultation,

APPROUVE l'avis d'appel public à la concurrence présenté,

AUTORISE monsieur le Maire à lancer la procédure,

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant, en tant que pouvoir adjudicateur, pour la signature du marché public et de tous les documents y afférents, ainsi que toutes les pièces se rapportant à l'exécution et au règlement de celui-ci.

Fait à Matignon, le 10 mars 2026
Le Maire, Jean-René CARFANTAN

MAIRIE DE MATIGNON
Côtes d'Armor